

Séance de mardi 28 novembre 2017 à 20h15

<u>Président</u>	M. Wladimir Mange
<u>Secrétaire</u>	Mme Jacqueline Creteigny
<u>Scrutateurs</u>	M. Jean-Gabriel Rey M. Yves Aellen

46 Conseillers répondent à l'appel.

Sont absents : Mmes et MM. Olivier Gétaz, Shanti Babajee, Marc Perrenoud, Olivier Burnet, Christian Streit, Pieter Volgers, Catherine Crevoisier, Mathieu Félix,

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Le président annonce deux modifications à l'ordre du jour. En point 1 : Assermentation et en point 7 : Election complémentaire à la commission de recours en matière d'impôt. L'ordre du jour tel que présenté est accepté à l'unanimité. Le président donne lecture de la lettre de démission de Mme Diane Studer.

1. Assermentation

Le président procède à l'assermentation de Mme Ariane Perret Fivaz en remplacement de Mme Diane Studer, démissionnaire. Dès lors, 47 Conseillers sont présents.

2. Procès-verbal de la séance du 31 octobre 2017

Le procès-verbal n'appelant pas de commentaire, il est accepté avec remerciements à son auteur. (11 abstentions).

3. Communications du Bureau

Par souci de clarté, les conseillers se proposant pour participer aux commissions ainsi que pour les communications de service sont priés de contacter le président en utilisant l'adresse : president.conseil@aubonne.ch.

Le président rappelle les bonnes règles de sécurité informatique lors des dépôts de rapports de commission. Il faut faire parvenir une version électronique (sans signature) en version PDF au Greffe municipal en plus de la version papier. Il rappelle le danger de publication d'une signature sur le web. Certains conseillers seront recontactés à ce sujet prochainement par le Greffe.

Mme la Préfète Andréa Arn a contrôlé les divers documents du Greffe et du Conseil communal en date du 1^{er} novembre. Le Président tient à signaler que la secrétaire du Conseil a reçu les félicitations de cette dernière sur la tenue de ses dossiers et archives.

Le week-end du Baz'Art a vu la remise du Prix de la Ville d'Aubonne aux comédiens de la troupe de la Dentcreuze.

Quelques dates à l'agenda : 1^{er}, souper de soutien à l'Arboretum ; le 2, Marché de Noël des Paysannes vaudoises sous les Halles ; le 2, Ballet « Casse-Noisette » par l'école Julie Duruisseau ; le 6, Ciné-Seniors au Cinéma Rex ; le 6, décoration du sapin communal des enfants et aînés d'Aubonne, par l'APE et la SDA ; le 6, Concours des régions au Caveau du Château ; le 9, Noël du FC Chêne au CCSC ; le 10, Palmarès et distribution des prix des concours au Caveau du Château ; le 13, Noël des Aînés au Foyer du CCSC ; le 15, Noël du Centre des Jeunes ; le 15, Noël en Chantée au Temple ; le 16, Aubon'Noël sous les Halles ; à 18h00 arrivée du Père Noël de la SDA sous les Halles ; le 16, atelier Origami à la Bibliothèque Adultes ; le 17, Petit Chœur des Ecoles, puis matinée d'orgue au Temple ; le 17, Noël à Pizy ; le 21, table d'hôtes chez Madame Burnier ; le 24, tour de ville avec les enfants à 18h00 ; Noël Ensemble au Temple à 23h00 ; du 29 au 6 janvier, démonstration gratuite de trains miniatures au CCSC.

Fondue du Conseil au Lion d'Or le 5 décembre dès 19h00. Prochaine séance du Conseil : mardi 30 janvier 2018.

Le président, désirant s'exprimer sur le prochain point à l'ordre du jour, cède sa place au vice-président, M. Yves Charrière.

4. Rapports des commissions - Préavis no 7/17 – Rénovation des vestiaires et sous-sol du CCSC

M. Thomas Buchanan donne lecture du rapport de la commission.

M. Guy Maurer donne lecture du rapport de la Cofin. Celle-ci, à l'unanimité de ses membres, préavise positivement à l'octroi du préavis municipal.

Le vice-président propose d'ouvrir la discussion avant qu'il soit donné lecture des conclusions de la commission. Cette proposition est acceptée par les Conseillers.

M. Wladimir Mange s'avoue extrêmement surpris qu'un CECB + ne soit pas nécessaire lors de la rénovation projetée et permettant d'obtenir des subventions. En se forgeant sur la loi cantonale de 2014, il rappelle les standards obligatoires de qualité d'isolation ainsi que le montant des subsides accordés. Il demande à la Municipalité la raison pour laquelle le CECB + n'est pas compté dans le préavis municipal et si les isolations sont bien prévues.

M. le Municipal Michel Crottaz répond que le Conseil a demandé par deux fois la rénovation de ces vestiaires. La Municipalité a demandé à son ingénieur conseil si le CECB était nécessaire, sa réponse fut négative. Ces travaux concernent l'intérieur de ces structures et

ne concernent pas du tout l'isolation qui exigent de mettre à nu les murs jusque dans les fondations du bâtiment. La Municipalité comprend le souhait du Conseil de rénover ce bâtiment et elle estime que la prise en compte de travaux plus conséquents reporte l'évolution et la réfection de ces locaux qui en ont cruellement besoin.

M. Serge Thorimbert demande un complément d'information à M. Mange concernant les valeurs indiquées, celui-ci répond qu'il demande une isolation intérieure, car la loi cantonale est claire : on a le droit de ne rien faire, mais lors de travaux, on doit au moins atteindre les limites minimales déterminées par la SIA.

Pour M. Charles Gabella, c'est une question de bon sens. Il ne comprend pas pourquoi creuser le long des fondations pour isoler alors que le terrain est suffisant pour l'isolation des locaux. M. Wladimir Mange explique que le terrain est un mauvais isolant et qu'il faut respecter les normes.

M. le Municipal Michel Crottaz précise que le bâtiment sera transformé un jour ou l'autre. Dans le cadre du préavis, il faut permettre à la Municipalité de faire une réfection simple, économique de ces locaux.

Mme Marie-Christine Saxer Studer demande si ce que propose le bureau d'ingénieur Regtec est aux normes. M. le Municipal Michel Crottaz répond par l'affirmative.

M. Serge Thorimbert demande quel est le périmètre des travaux sur le plan. M. Thomas Buchanan répond que les locaux techniques et de chaufferie ne sont pas sur le plan. M. Thorimbert remarque que le rapport entre le coût des travaux et le volume des locaux semble très cher.

M. le Municipal Michel Crottaz répond que cette question fut également posée par la Municipalité et la réponse du représentant de Regtec fut que les sous-sols sont toujours plus chers. Il faut également mettre aux normes la ventilation et l'électricité. Les plans du rapport de commission montrent uniquement la modification de la partie vestiaires avant la venue sur site de la commission et après.

M. Alexandre Liardet revient sur le CECB et comprend les deux parties ; il se demande s'il ne serait pas favorable de se donner un temps de réflexion, par exemple, en faisant un certificat énergétique afin d'avoir d'autres idées, quitte à l'utiliser par la suite pour la rénovation totale du bâtiment. M. Wladimir Mange précise que le CECB est subventionné par le Canton (Fr. 1'500.--), ce qui représente la moitié des coûts et qu'il est valable pour une durée de 10 ans.

M. Guillaume Schneider demande si d'autres entreprises ont été approchées par la Municipalité. M. le Municipal Michel Crottaz répond négativement.

M. Alain Biedermann craint ces avis divergents et demande quelle serait la différence entre les versions proposées. M. le Municipal Michel Crottaz répond que ces travaux n'empêchent pas d'autres travaux par la suite. Si le chauffage est touché, on passera par un CECB et une PV 28.11.2017

étude complète du bâtiment. Mme Catherine Aellen s'interroge afin de comprendre comment un montant si élevé a été alloué à une entreprise sans avoir demandé d'autres offres. M. le Municipal Michel Crottaz répond que la Municipalité a été mandatée par le Conseil, elle a pris la précaution de mandater une entreprise spécialisée dans la rénovation qui a une grande expérience. La Municipalité défend ce prix.

Pour M. Serge Thorimbert, Regtec est un bureau d'aide aux maîtres de l'ouvrage qui va organiser des appels d'offre, comme un architecte et non pas une entreprise générale. M. le Municipal Michel Crottaz répond qu'il a été demandé au Bureau Regtec de récolter les devis des entreprises. M. Serge Thorimbert aimerait savoir si le contractant avec lequel la commune va traiter ce sont les entreprises auxquelles Regtec aura fait appel dans le cadre d'un marché public ou est-ce que Regtec a maintenant changé de fonction et est une entreprise générale. M. le Municipal Michel Crottaz répond que le Bureau Regtec va s'occuper également de la direction des travaux. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier précise que le Bureau Regtec est l'assistant du maître de l'ouvrage. Ce qui lui a été demandé, c'est de faire des évaluations par rapport à l'évolution du Centre Culturel du Chêne, le rapport y fait d'ailleurs allusion, par exemple à l'éventuelle création de deux salles de gymnastique du côté Est.

M. Nicolas Rosat s'avoue très perplexe par ce qui est dit ce soir et avoue qu'il n'est pas très en confiance de voter un tel montant sur l'argent communal pour un projet qui n'est pas très clair. Pour M. le Syndic Luc-Etienne Rossier et la Municipalité, il s'agit de la rénovation du Centre Culturel du Chêne, qui mérite des soins particuliers. Selon les vœux émis par deux commissions de Gestion de ces dernières années, la Municipalité a décidé de rénover les vestiaires sur la base des informations données par les maîtres d'état parce que la rénovation complète du CCSC pose de nombreux problèmes, d'ailleurs le rapport y fait allusion (comme sur l'utilisation des salles de sport). D'où la proposition qui est faite, soit de répondre aux vœux de la commission de gestion en rénovant les sous-sols sur la base de prix donnés par des maîtres d'état compétents. Il n'y a pas de soumission rentrée à l'heure actuelle mais on travaille sur des prix unitaires fournis par des entreprises. On peut vivre avec ces sanitaires tels qu'ils sont aujourd'hui. Il semblait à la Municipalité que répondre aux vœux de deux commissions de gestion était un élément important.

Pour M. Nicolas Rosat, les Conseillers sont d'accord sur le besoin de rénovation ad minima, mais pas sur la façon d'y arriver. Mme Marie-Christine Saxer Studer propose d'avoir les chiffres des soumissions afin de se prononcer. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond qu'il faudrait avoir un crédit d'étude pour pouvoir lancer le projet. Pour M. Wladimir Mange, le CECB va répondre en partie à la question de la rentabilité du projet ce qui lui paraît un minimum absolument indispensable. M. Alexandre Liardet propose un amendement qui demanderait un CECB.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier, au nom de la Municipalité, propose que ce préavis soit suspendu afin d'avoir un délai pour compléter les informations concernant cette isolation et que la Municipalité revienne ensuite devant le Conseil.

Le vice-président demande aux Conseillers si cette manière de procéder leur convient. (1 abstention). Cet objet est retiré et reviendra en temps et en heure via la Municipalité. M. le vice-président remercie le rapporteur, M. Thomas Buchanan. Le vice-président remet la présidence à M. Wladimir Mange.

5. Rapport de la commission - Préavis no 9/17 – Budget 2018

Mme Valérie André donne lecture du rapport de la commission.

En conclusion, celle-ci, à l'unanimité de ses membres, prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

Adopte

- Le budget de l'année 2018 faisant apparaître Fr. 31'070'500.- aux dépenses et Fr. 30'242'700.- aux recettes et présentant ainsi un excédent de charges de Fr. 827'800.-

Le président ouvre la discussion sur le rapport de la Cofin. La parole n'étant pas demandée, il procède au vote du préavis. Le préavis municipal – no 9/17 – Budget 2018 est accepté par 42 oui, 2 non et 3 abstentions.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral remercie les membres de la Cofin pour leur travail et les conseillers pour leur vote de confiance

6. Rapport de la commission – Préavis no 10/17 – Préavis d'intention relatif à l'étude d'un projet de fusion entre les communes d'Aubonne et Montherod

Mme Lorette Killias Leutwiler donne lecture du rapport de la commission.

En conclusion, la commission, à l'unanimité de ses membres, prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Prend acte de l'intention de la Municipalité d'entamer l'étude d'un projet de fusion avec la commune de Montherod
- Encourage et soutient la Municipalité dans cette démarche.

Le président ouvre la discussion.

Pour M. Charles Gabella une fusion doit naître d'une envie de se mettre ensemble ; il regrette certaines propositions émises dans le préavis, notamment le nombre de conseillers et de municipaux et la rapidité du calendrier. M. Nicolas Rosat appuie la remarque de M. Gabella, notamment sur le calendrier et fait siennes les propositions de la commission. M. Thomas Buchanan rejoint ses collègues et préconise de laisser les groupes de travail faire leur travail sereinement. Si leurs conclusions rejoignent celles des municipalités, il sera alors temps d'en reparler.

Pour M. Yves Charrière, le conseil prend acte de l'intention de la Municipalité d'entamer l'étude d'un projet de fusion avec la commune de Montherod, cela ne préjuge en rien ni d'un planning, ni des résultats de ce que cette commission devrait apporter sur la table ; le nombre de municipaux et le planning peuvent être supprimés puisque ce sont les travaux de la commission qui détermineront ce qu'il y a lieu de faire et à la Municipalité d'entamer ces démarches.

Pour Mme Marie-Christine Saxer Studer la fusion Pizy-Aubonne s'est bien passée parce que l'on a su prendre le temps et elle rejoint les termes du rapport de la commission.

Pour M. Guy Maurer, la Municipalité part du principe que les nouvelles commissions doivent reprendre le travail des anciennes. Ce qui pour lui c'est une erreur, il ne faut pas reprendre un travail qui a été refusé, mais repartir à zéro. Il rejoint donc les conclusions de MM. Rosat et Gabella.

Mme Anne-Marie Piguet a fait partie d'un groupe de travail à l'époque, ce fut un travail neutre, sans émettre de jugements politiques sur le travail à effectuer.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier constate que les conseillers sont favorables à cette fusion, et est très satisfait de voir que certains qui n'y étaient pas favorables par le passé, le soient aujourd'hui. Il rappelle que le rôle du Conseil à cette séance est de prendre acte de l'intention de la Municipalité d'entamer l'étude du projet.

La parole n'étant plus demandée, l'objet est soumis au vote. Le préavis municipal no 10/17 – Préavis d'intention relatif à l'étude d'un projet de fusion entre les communes d'Aubonne et Montherod est accepté par 42 voix (5 abstentions).

Au nom de la Municipalité, M. le Syndic Luc-Etienne Rossier remercie les membres de la commission pour leur travail et les Conseillers pour leur vote de confiance.

7. Election complémentaire de la commission de recours en matière d'impôt

Suite à la démission de Mme Diane Studer, il est procédé à l'élection d'un nouveau membre de cette commission. M. Denis Berger propose la candidature de Mme Catherine Berger, qui l'accepte. Mme Catherine Berger est nommée par acclamation.

8. Communications de la Municipalité

M. Michel Crottaz informe sur le PQ du Chêne. La Municipalité a attendu l'avis du SDT sur les limites exactes du plan de quartier. Il rappelle que la Municipalité veut prévoir dans ce quartier une zone ZIP d'environ 15'000 m2 pour légaliser l'implantation des bâtiments scolaires.

Au sujet du PGA la Municipalité travaille intensément avec la commission ; elles se sont rencontrées à plusieurs reprises durant l'automne. La prochaine séance est prévue en janvier.

Concernant les processus PGA cantonaux, le SDT a instauré un moratoire jusqu'à fin 2018 pour les ZIZA (zones industrielles et artisanales), donc toute nouvelle zone artisanale est gelée jusqu'à ce qu'un outil informatique soit mis au point par leur service. La LAT en effet oblige les cantons à avoir un outil de gestion de ces zones afin qu'elles soient toutes occupées avant d'en créer de nouvelles.

M. Jean-Christophe de Mestral informe sur les préavis actuellement en cours : Révision du Plan de Quartier du Chêne Fr. 0.- engagés (Fr 110'000. —votés). Crédit d'étude pour la construction de la caserne du feu : Fr. 28'434. — engagés (Fr. 63'500. —votés). Rénovation de la façade de la tour du château : Fr. 36'890. — engagés (Fr. 266'835. —votés). Rénovation et aménagement des Halles : Fr. 22'500. — engagés (Fr. 292'345. —votés). L'état de la dette à ce jour est sensiblement pareil à celui du 1^{er} janvier 2017 et son taux moyen est de 1,15%.

La Municipalité a passé un contrat avec l'association Energo dont le but est l'utilisation économique et rationnelle de l'énergie dans les bâtiments publics ; cela porte sur trois volets : l'électricité, le chauffage et l'eau. Les responsables des sites auront pour tâche d'effectuer les relevés de ces trois éléments et de les insérer sur un logiciel fourni par Energo. Dix bâtiments sont concernés : le Château, la piscine, l'école ménagère, l'hôtel de ville, la maison de ville, le bâtiment des services techniques, le collège du Chêne, le Cœur du Chêne, l'Esplanade et le CCSC. Les tâches d'Energo seront le suivi des consommations, le contrôle des résultats et une assistance technique in situ pour l'optimisation des installations existantes. Ce contrat a une durée initiale de 3 ans.

Mme la Municipale Sandra Linder présente un film produit par le Parc Jura Vaudois sur le Sylvo Trophée 2017 qui a eu lieu en septembre dernier et qui a pour but de valoriser la gestion multifonctionnelle des forêts. La commune d'Aubonne y a participé en montrant la parcelle de la piste Vita, si celle-ci ne l'a pas gagné, sa qualité a été relevée. Mme la Municipale Sandra Linder annonce que suite aux départs de MM. André Vietti et Freddy Golay, le triage 146 dont fait partie la commune d'Aubonne aura dès le 1^{er} janvier 2018 un nouveau garde forestier en la personne de M. Raphaël Kolly. Enfin, elle annonce que M. Daniel Lüthi, membre du Jury du Sylvo Trophée s'est porté candidat pour le poste de représentant des habitants des communes du parc lors de son AG qui aura lieu le 29 novembre. Quatre candidats sont en lice.

M. Pascal Lincio informe sur la prorogation d'une année du contrat qui lie Aubonne à la société Desa pour la déchetterie. Il annonce une amélioration de l'horaire, notamment le samedi, de 9h00 à 14h00. Il tient à souligner que cet aménagement d'horaire ne pèjore pas la charge de traitements du personnel. Les nouveaux horaires feront l'objet d'un tous-ménages. Il montre des photos de la rénovation du monument funéraire Lovelace. D'autre part, il annonce la création d'un jardin du souvenir au cimetière de Pizy, suite à leur demande. Les déjections canines sont en augmentation dans certains quartiers. Ce sujet fera également l'objet d'un tous-ménages.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier informe sur le projet de l'aménagement de la Place de l'Ancienne Gare et le contournement de la ville d'Aubonne. Le groupe de travail technique s'est adjoint les qualités de MM. Jean-Philippe Egger et Jean Maurer. Une nouvelle séance

aura lieu en janvier pour définir les objectifs et critères d'évaluation afin de préparer les études des différentes variantes.

9. Questions, vœux et divers

M. Charles Gabella demande comment et sur quelles bases seront nommés les groupes de la fusion. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond qu'une communication des municipalités sera faite d'ici Noël. Pour Aubonne, les citoyens et conseillers intéressés à y participer pourront s'annoncer au Greffe municipal.

Mme Marie-Christine Saxer Studer remercie M. Pascal Lincio pour le jardin du souvenir et les nouveaux horaires de la déchetterie. Concernant le parcage devant Outlet, il semblerait que cela ne soit plus possible aujourd'hui et il devient impossible de garer sa voiture pour prendre le train. M. Jean-Christophe de Mestral répond que la municipalité n'a pas d'information particulière à ce sujet, prend note de la question, mais relève que les parkings d'Outlet sont des parkings privés.

M. Guy Maurer informe que le panneau pour les places visiteurs du parking du cimetière indique : « macarons autorisés », ce qui est contradictoire. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond qu'actuellement deux places sont réservées aux visiteurs du cimetière, sans macaron, elles seront définies par un marquage en jaune et un panneau installé : réservé aux visiteurs du cimetière.

M. Nicolas Suter demande la raison pour laquelle le haut de ville a passé à 50km/h. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond que depuis l'introduction du 30 km/h des tests ont été effectués par l'Etat. Les résultats ont démontré que la vitesse n'était pas respectée sur deux tronçons. Le premier, sur la route de Lavigny a demandé quelques aménagements (double ligne blanche) et des négociations avec l'état pour garder la limitation de 30km/h. Pour le second, dans le haut de la vieille ville, il y avait aussi une marge de dépassement. La Municipalité a essayé de négocier, le canton a refusé, la seule solution était de déplacer la borne 30km/h. En cas de refus de la Municipalité, toute la zone tombait. Celle-ci a accepté, avec une garantie de l'Etat pour le retour de la borne en cas de construction dans ce quartier avec des sorties sur la route cantonale, ce qui est un acquis pour le futur.

Mme Anne-Marie Piguet demande à quelle date les arbres abattus sur l'avenue de Savoie seront replantés. M. le Municipal Pascal Lincio répond qu'il n'y aura pas d'intervention dans un proche avenir. Le dossier sera réactivé, mais d'autres arbres seront abattus pour planter une nouvelle variété. Il se penchera prochainement sur ce dossier.

M. Charles Gabella demande des informations sur l'avancement du projet du CARRE qui devait déménager de Rolle prochainement. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier informe qu'il n'y a pas de nouvelles particulières à ce jour. La Municipalité attend l'approbation du SDT sur le PPA de Chetry, qui est la condition sine qua non pour que le projet démarre.

PV 28.11.2017

Mme Denise Imesch annonce des représentations d'Andromaque par la troupe du Comça à l'Esplanade début décembre.

M. Nicolas Rosat annonce l'avancement des travaux de la commission du PGA. A ce jour, une douzaine de séances ont eu lieu. La commission a préparé les questions pour une séance plénière avec la Municipalité en janvier prochain. Par la suite, la commission traitera les 80 oppositions, ce qui amènera le dossier jusqu'en mars-avril.

M. Guillaume Schneider revient sur le traitement au glyphosate qui n'a plus cours à Aubonne, mais qui reste en rouge sur le plan régional car les informations n'ont pas été remontées à qui de droit. M. le Municipal Pascal Lincio répond qu'en effet, le glyphosate n'est plus utilisé et remercie M. Schneider de lui communiquer le nom du site afin que le nécessaire soit fait.

Mme Evelyne Lenoble demande la date de commencement des travaux de la rénovation des Halles ainsi que l'utilisation des locaux de la Place de l'Ancienne Gare, notamment pour la Voirie et le Centre des Jeunes. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que ce sont deux projets à l'étude. M. Bernard Pahud, architecte, s'occupe de celui des Halles, qui est en cours de travail. Quant à celui de la Place de l'Ancienne Gare, ce sujet est aussi en réflexion avec l'aménagement du local des jeunes dans les locaux de l'ARCC. Mme Evelyne Lenoble demande si dans la mesure où une partie des locaux revient au Centre des Jeunes et une autre partie à la Voirie, ce sera du provisoire qui dure comme le pavillon du château. M. Thomas Buchanan est interloqué par la réponse de la Municipalité. En effet, le déménagement du Centre des Jeunes sur la place de la Gare prêterait le projet actuellement en cours. Y installer, même provisoirement le Centre des Jeunes pourrait mettre le poids du faux côté de la balance. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier le voit comme une solution temporaire. Les élèves se sont déplacés du château au Chêne, il semble adéquat de l'utiliser pour le local des jeunes temporairement et sans faire de frais excessifs. Mme la Municipale Sandra Linder soutient la réponse de M. le Syndic en indiquant que les communes faisant partie de l'Assagie souhaitent que le Centre des Jeunes soit plus près de leur lieu de scolarisation ; ces locaux sont disponibles et la Municipalité a ainsi trouvé une solution temporaire à ce sujet.

Mme Valérie André annonce que les papillons des manifestations de 2018 de la SDA sont à disposition des Conseillers à l'entrée.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance en rappelant la date de la prochaine séance, mardi 30 janvier 2018 à 20h15 à l'Aula du Château. Il invite les conseillers à un apéritif pour cette dernière séance de l'année.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Wladimir Mange

Jacqueline Cretegnny